

SCI 82MARAT

Société Civile Immobilière

Au capital de 1 000 Euros

Siège Social : 16 rue de Bezons 92400 Courbevoie

888 891 850 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juillet à 15 heures, au siège social, à Courbevoie,

Les associés de la Société civile immobilière 82MARAT, au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunies en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la Présidence.

SONT PRESENTS

Monsieur CHEN Heng
Propriétaire de vingt-cinq parts sociales
ci.....25 parts

Monsieur CAI Nicolas
Propriétaire de vingt-cinq parts sociales
ci.....25 parts

Monsieur CHEN William
Propriétaire de vingt-cinq parts sociales
ci.....25 parts

Monsieur PAN Mickael
Propriétaire de vingt-cinq parts sociales
ci.....25 parts

TOTAL 100 parts

Monsieur CHEN Heng, gérant, préside l'Assemblée.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Le gérant rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Nomination d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

-Une copie de la lettre de convocation des associés.

- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.
- Modification des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret du 23 mars 1967, et qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation. Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Après diverses observations, personne ne demandant plus la parole, le gérant met aux voix la résolution figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés nomme Monsieur CHEN William, en qualité de gérant en remplacement de Monsieur CHEN Heng, démissionnaire ;
Monsieur CHEN William, né le 08/12/1991 à Fontainebleau en FRANCE, de nationalité française, demeurant au 2 Chemin de Barbizon 77600 Bussy-Saint-Georges, qui accepte la fonction de gérant, pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

La collectivité des associés décide de mettre à jour les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au gérant ou à son mandataire à l'effet d'accomplir toutes formalités prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Fait à Courbevoie, Le 24/07/2025

Monsieur CHEN Heng



Monsieur CHEN William



Monsieur CAI Nicolas



Monsieur PAN Mickael

